

# Ville d'Allauch



## SÉCURITÉ

# Dossier d'Information Mairie - SFR

Conformément à la loi n° 2015-136 du 09/02/2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, au décret n° 2016-1211 du 09/09/2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques, vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires.

*Publié le 01 novembre 2023*

SFR nous informe par le biais d'un Dossier d'Information Mairie (DIM) sur l'implantation d'une installation radioélectrique dans le secteur du Jas de Moulé.

[Vous pouvez en prendre connaissance ici](#)

&gt;

## **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30  
Samedi :  
8h30 > 12h